

Situation de la femme

Depuis sa nomination il y a environ un an, le ministre aurait pu élargir les cadres du conseil et le rendre plus représentatif. Il ne l'a pas fait. Ainsi, le Congrès du travail du Canada a formulé au moins six recommandations à ce sujet. Des femmes très compétentes, comme Mary Eadie, ont été recommandées. Le groupe qui défend les droits des femmes indiennes a recommandé Mary Two-Axe Early. On a recommandé des femmes de la Nouvelle-Écosse, comme Alexa McDonough, qui est très compétente dans le domaine du travail social.

Une voix: Elle fait maintenant de la politique.

Mlle Jewett: Elle fait maintenant de la politique, mais elle n'en faisait pas à l'époque. En fait, plusieurs personnes ont été recommandées. Je pourrais mentionner par exemple Lee Grills, de ma propre province.

M. Dupras: Une libérale.

Mlle Jewett: C'est exact, elle est libérale.

M. Dupras: C'est seulement que vous m'avez pris par surprise.

Mlle Jewett: Elle a montré au sein du comité national qu'elle s'intéressait davantage aux femmes et qu'elle comprenait mieux leurs problèmes qu'on aurait pu s'y attendre, vu ses convictions politiques. Ces femmes ont été proposées comme membres du conseil. Ce sont toutes des femmes actives, énergiques, indépendantes et intelligentes, mais aucune n'a été acceptée. Le cabinet n'en a pas accepté une seule. Autrement dit, le ministre aurait pu faire quelque chose. Sur 29 membres du conseil, une seule femme représentait le mouvement syndical, mais je crois savoir qu'elle a maintenant démissionné parce que le ministre a refusé d'accepter la moindre recommandation formulée par le Congrès du travail du Canada.

Non seulement le ministre rabaisse les femmes et adopte une attitude paternaliste à leur égard, mais il oublie complètement les Canadiennes des secteurs de la société autres que celui, très limité, sur lequel porte ses recommandations au Cabinet. Par conséquent, nous devons absolument exhorter la Chambre, et surtout le gouvernement, à faire ce que demande la motion, autrement dit à blâmer le ministre chargé de la situation de la femme de s'être ingéré dans les affaires du Conseil consultatif en persuadant 17 des 27 membres présents d'annuler la conférence. L'annulation de la conférence visait surtout à ralentir l'élan apporté aux discussions par Doris Anderson en vue de résoudre les problèmes intéressant les femmes.

La démission du ministre est une chose qui va de soi. Nous approuvons également l'autre recommandation contenue dans la motion, à savoir que le Conseil devrait relever directement du Parlement. Il faut changer sa structure. Il ne faut plus que ses membres soient nommés par favoritisme. Quand c'est le cas, vous n'êtes pas toujours sûrs d'avoir des personnes indépendantes et compétentes pour accomplir le travail. À notre avis, c'est tout aussi important si l'on veut que le Conseil garde la force que lui a insufflée sa présidente démissionnaire.

Nous avons une chose importante à ajouter à la motion d'opposition. Je propose par conséquent, avec l'appui du député de Vancouver-Est (M^{me} Mitchell):

Qu'on modifie la motion en y ajoutant, après «1970» les mots suivants:

«et que les membres du Conseil soient nommés ou élus par les organismes du pays qui s'intéressent activement aux questions concernant les femmes.»

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Je remercie le député d'avoir fourni à la présidence une copie de l'amendement. L'amendement me paraît recevable.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, c'est avec beaucoup d'intérêt et d'empressement que je prends part à ce débat. Je me réjouis beaucoup de l'occasion qui m'est fournie d'aborder le dossier de la situation de la femme. J'ai été quelque peu déçu de constater, après avoir passé presque deux journées entières à la Chambre à justifier les prévisions budgétaires de mon ministère, tout juste avant les fêtes de Noël, que sur 16 heures de débat, seulement 40 minutes avaient été consacrées aux questions féminines. Par conséquent, je me réjouis que les députés de l'opposition aient enfin découvert l'existence des Canadiennes et qu'ils soient maintenant disposés à discuter de leur situation. De toute évidence, l'opposition avait l'intention de présenter cette motion au cours de ce débat où ils se surpassent. Par conséquent, il importe de pouvoir aborder ces questions et rétablir les faits une fois pour toutes.

C'est probablement le député de Waterloo (M. McLean) qui a donné le ton à ce débat. Vers la fin de son intervention, il a employé les mots suivants: «Étant donné les bruits qui courent, les accusations voilées qu'on se lance...» Voilà qui résume bien la nature même de ce dossier. C'est exactement là-dessus que se sont fondés les députés de l'opposition pour expliquer leur problème; sur des rumeurs, sur des accusations voilées, et très peu sur des faits concrets.

Je remercie le député de Waterloo de nous avoir clairement expliqué l'origine de son argument et de ceux que comptent présenter ses collègues. Le recours aux rumeurs et aux allégations n'est certainement pas un fait nouveau, ni en politique ni à la Chambre, et il n'est certainement pas étranger à la question qui nous préoccupe depuis quelques jours.

Je me réjouis de cette possibilité de rétablir les faits. Le député de Waterloo, un membre distingué et respecté de cette auguste assemblée, changera peut-être d'idée une fois que nous aurons dissipé les rumeurs, les allégations, les mythes, les sous-entendus et les insinuations malveillantes qui ont influencé cette discussion, et que nous nous attellerons à rétablir certains des faits qui se sont produits, à déterminer le rôle du Conseil consultatif de la situation de la femme, et enfin à préciser les objectifs, buts et préoccupations du gouvernement en ce qui concerne les Canadiennes.

• (1630)

Je regrette que l'honorable représentante de New Westminster-Coquitlam (M^{lle} Jewett) ne puisse nous consacrer un peu plus de temps, car certaines de mes observations pourraient l'intéresser.

Une voix: Je voudrais simplement fumer une cigarette.